

**KOMPAGNON® est un fongicide à base de metconazole. Il s'utilise de 0,6 L/ha à 1 L/ha contre diverses maladies des céréales à paille, des crucifères oléagineuses, des graines protéagineuses, des légumineuses fourragères et comme régulateur de croissance de certaines crucifères oléagineuses (voir détails à l'intérieur du livret).**



Détenteur de l'A.M.M. et EMB.: Life Scientific Ltd, Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road, Dublin 4, Irlande.  
Type d'action : Fongicide et régulateur de croissance (FRAC CODE 3)  
Formulation : Concentré émulsionnable (EC)  
Composition : 90 g/L (8.57% p/p) metconazole

UEI: 10YD-JEY1-K00G-06RV

## ATTENTION



### KOMPAGNON® (N° d'A.M.M. : 2140175)

- H319** Provoque une sévère irritation des yeux.  
**H361d** Susceptible de nuire au fœtus.  
**H412** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
**EUH401** Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- P102** Tenir hors de portée des enfants.  
**P280** Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
**P337 + P313** Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.  
**P501** Éliminer le contenu/déposer dans une installation agréée d'élimination des déchets.  
**SP1** Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
- SPe3** Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée comportant un dispositif végétalisé de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur céréales ainsi que sur crucifères oléagineuses pour les applications d'automne (lutte contre le phoma et limitation de la croissance).  
**SPe3** Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.  
**SPe3** Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.  
**SPe3** Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport à la zone non cultivée adjacente pour l'usage crucifères oléagineuses contre le Phoma.
- Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :  
- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;  
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.
- Délai de rentrée : 48 heures.**

**EN CAS D'URGENCE : Composer le 15, le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche**

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, N° Vert: 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

### PREMIERS SOINS

S'éloigner de la zone dangereuse.

**En cas de contact cutané :** enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

**En cas de projection dans les yeux :** rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un spécialiste.

**En cas d'inhalation :** transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

**En cas d'ingestion :** rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

**En cas d'intoxication animale :** contacter votre vétérinaire.

Distribué par : LIFE SCIENTIFIC FRANCE,

11-13 rue des Aulnes - 69760 Limonest

Une question sur ce produit ?

N° vert : 0800 912 759

(appel gratuit depuis un poste fixe)

www.lifescientific.com

Fabriqué en UE

N° de lot et date de fabrication : voir emballage

Consulter ce livret avant toute utilisation.

**RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT**

Fiche de Données de Sécurité disponible sur : [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com).



GTIN 05391534941811



5

17019060780C\_V3

**DESRIPTIF DU PRODUIT****Mode d'action**

Le metconazole est un fongicide systémique, qui agit de manière préventive et curative. Il agit par inhibition de l'ergostérol.

Cette Substance Active a également une action de régulateur de croissance.

Le metconazole appartient au groupe FRAC CODE 3.

**Tableau des usages**

Sauf mention contraire dans le tableau, tous les traitements concernent les parties aériennes.

Culture	Cible	Dose homologuée (L/ha)	Nombre max. d'appl.	Stade d'appl.	Délai avant récolte (jours)	ZNT aquatique	ZNCA*
<b>Fongicide</b>							
Avoine	Rouille couronnée	1.0 L/ha	1 / an	BBCH 25 (mi tallage) à BBCH 69 (fin floraison)	35 jours	5 mètres dont DVP de 5 mètres	5 mètres
Blé Triticale Épeautre	Fusariose des épis Oïdium Rouille brune Rouille jaune Septoriose						
Orge	Oïdium Rhynchosporiose Rouille naine						
Seigle	Rhynchosporiose Rouille brune						
Colza, moutarde	Cylindrosporiose Maladies fongiques des siliques (alternariose, Mycosphaerella brassicicola, pseudocercosporiose) Oïdium Sciérotiniose	0.8 L/ha	2 / an	BBCH 13 (3 feuilles étalées) à BBCH 71 (10% des siliques ont atteint leur taille finale, apparition des capsules)	56 jours	5 mètres	5 mètres
	Phoma	0.6 L/ha				5 mètres dont DVP** de 5 mètres	
Pois protéagineux, pois fourrager, féverole, lupin	Anthraxnose Pourriture grise (botrytis) Rouille Sciérotiniose	0.8 L/ha	2 / an	BBCH 12 (2 feuilles étalées / 2 vrilles formées) à BBCH 89 (maturation complète)	20 jours	5 mètres	5 mètres
Pois écosés frais	Anthraxnose Pourriture grise (botrytis) Rouille	0.8 L/ha	2 / an	*	14 jours	5 mètres	5 mètres
Légumineuses fourragères : Luzerne Trèfle Vesce Sainfoin Lotier	Maladies des taches foliaires (Anthraxnose), pourriture grise, rouille, scérotinioses	0.8 L/ha	2 / an	BBCH 12 (2 feuilles étalées / 2 vrilles formées) à BBCH 89 (maturation complète)	20 jours	5 mètres	5 mètres
<b>Régulateur de croissance</b>							
Colza, moutarde Lin pour utilisation strictement industrielle	Limitation de la croissance des organes aériens	0.8 L/ha	2 / an	BBCH 13 (3 feuilles étalées) à BBCH 71 (10% des siliques ont atteint leur taille finale, apparition des capsules)	56 jours	5 mètres dont DVP** de 5 mètres	5 mètres

\* ZNCA : Zone non cultivée adjacente.

\*\* DVP : Dispositif végétalisé permanent.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/public/>

## INFORMATIONS RELATIVES À L'EMPLOI

### Informations par culture

Sur céréales à paille (avoine, blé, triticale, épeautre, orge, seigle),

appliquer KOMPAGNON à 1.0 L/ha à partir du stade mi-tallage jusqu'à la fin de la floraison.

Contre les fusarioses, appliquer KOMPAGNON en début de floraison.

Contre les autres maladies, appliquer KOMPAGNON en préventif dès que les risques sont avérés.

Sur oïdium, si la pression de la maladie est forte, appliquer KOMPAGNON en programme ou en association avec d'autres fongicides efficaces contre cette maladie ; veiller à respecter la réglementation en vigueur pour les mélanges.

Sur blé dur, dans de rares cas KOMPAGNON peut entraîner des ponctuations sur les feuilles, mais celles-ci seront sans conséquence sur le rendement final.

### Sur colza et moutarde :

Contre la cytoléroporose, appliquer KOMPAGNON à 0.8 L/ha en sortie d'hiver dès l'apparition des symptômes. Renouveler à la floraison si nécessaire.

Contre l'anthracnose, appliquer KOMPAGNON à 0.8 L/ha dès l'apparition des symptômes sur tige ou silique.

Contre l'oïdium, appliquer KOMPAGNON à 0.8 L/ha dès l'apparition des symptômes.

Contre la sclérotiniose, appliquer KOMPAGNON à 0.8 L/ha à la chute des premiers pétales.

Sur phoma du colza et de la moutarde, appliquer KOMPAGNON en préventif à l'automne à 0.6 L/ha. Suivre les recommandations en vigueur pour le déclenchement des applications. L'efficacité de KOMPAGNON n'étant que partielle sur cette maladie, utiliser KOMPAGNON en association avec des actions de prévention agronomique.

Sur colza, dans de rares cas KOMPAGNON appliqué en sortie d'hiver peut entraîner une perte de fleurs, mais celle-ci sera sans conséquence sur le rendement final.

### Sur colza, moutarde et lin - Régulateur de croissance :

Utiliser KOMPAGNON sans adjuvant.

A l'automne, sur colza et moutarde, KOMPAGNON permet de diminuer le risque d'élongation prématurée du bourgeon terminal. Appliquer KOMPAGNON de 0.4 à 0.6 L/ha, idéalement au stade BBCH 16 (6 feuilles).

En sortie d'hiver (du stade BBCH 32 à 53), sur colza et moutarde, KOMPAGNON appliqué à 0.8 L/ha permet de diminuer le risque de verse.

Sur lin, pour réguler la croissance de la culture, appliquer KOMPAGNON lors de la pleine croissance du lin oléagineux.

### Sur graines protéagineuses (pois protéagineux, pois fourrager, féverole, lupin) et pois écosés frais :

Contre l'anthracnose, appliquer KOMPAGNON à 0.8 L/ha au début de la floraison. Renouveler l'application trois à quatre semaines après si nécessaire (intervalle réduit à deux semaines pour les pois écosés frais).

Contre la rouille grise (botrytis), appliquer KOMPAGNON à 0.8 L/ha au stade mj-floraison (pois protéagineux, pois fourrager, féverole, lupin) ou au stade 2 étages en fleur (pois écosés frais). Renouveler l'application trois à quatre semaines après si nécessaire (intervalle réduit à deux semaines pour les pois écosés frais).

Contre la rouille, appliquer KOMPAGNON à 0.8 L/ha dès l'apparition des premières pustules de rouille. Renouveler l'application trois à quatre semaines après si nécessaire (intervalle réduit à deux semaines pour les pois écosés frais).

Si la pression des maladies est forte, appliquer KOMPAGNON en programme ou en association avec d'autres fongicides ; veiller à respecter la réglementation en vigueur pour les mélanges.

### Conditions météorologiques

Traiter par temps calme pour éviter toute dérive de pulvérisation.

Traiter préférentiellement avec une bonne hygrométrie de l'air (plus de 60 %) et éviter de traiter par de trop fortes chaleurs (température de l'air supérieure à 25°C).

### Mélanges extemporanés

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Ne pas mélanger KOMPAGNON avec des insecticides de type pyréthrinoides durant la floraison et les périodes de production d'exsudats. Si un insecticide de type pyréthrinoides doit être utilisé, traiter en premier avec cet insecticide, et attendre au minimum 24 h avant l'application de KOMPAGNON.

### Préparation de la bouillie

Agiter le bidon avant emploi.

Remplir aux 3/4 la cuve avec de l'eau et mettre en marche l'agitation.

Verser la quantité nécessaire de KOMPAGNON dans la cuve du pulvérisateur. Remplir la cuve avec de l'eau au volume requis. Maintenir l'agitation durant toute la durée de l'application.

Ne pas laisser la bouillie dans la cuve du pulvérisateur pendant de longues périodes (par exemple pendant le temps des repas).

### PRÉVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants.

Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou présentant des modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, LIFE SCIENTIFIC Ltd décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

## BONNES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES

### Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

### Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :			PROTECTION DU TRAVAILLEUR en cas d'intervention sur les parcelles traitées
	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT ET NETTOYAGE	APPLICATION AVEC : PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE : PULVÉRISATION VERS LE BAS TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE      TRACTEUR SANS CABINE		
<b>GANTS en nitrile EN ISO 374-1/A1</b> réutilisables (EN 16523-1+A1 (type A)) à usage unique (EN ISO 374-2 (types A, B ou C))	Réutilisables	À usage unique (**)	À usage unique	Réutilisables (***)
<b>EPI VESTIMENTAIRE</b> conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire			
<b>EPI PARTIEL</b> blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN 14605+A1	ET EPI partiel			
<b>LUNETTES ou ECRAN FACIAL</b> certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)				
<b>BOTTES</b> certifiées EN 13 832-3:2006				

\* EN CAS D'INTERVENTION SUR LE MATÉRIEL PENDANT LA PHASE DE PULVÉRISATION. DANS CE CAS, LES GANTS NE DOIVENT ÊTRE PORTÉS QU'À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE ET DOIVENT ÊTRE STOCKÉS APRÈS UTILISATION À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE.

\*\* EN CAS DE CONTACT AVEC LA CULTURE TRAITÉE.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac transcluide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

### Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

### Élimination du produit, de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

### En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

## AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

### LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



▶ **N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.**



▶ **Protégez votre santé et celle de votre entourage.**



▶ **Surveillez les conditions météorologiques.**



▶ **Protégez les points d'eau.**



▶ **Protégez les pollinisateurs.**



▶ **Préservez la faune sauvage.**



D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyteis.fr/phytopratique/)

FLASHEZ-MOI